



Ville de Lac-Mégantic

AVIS PUBLIC

**Rapport du maire sur la situation
financière de la municipalité**

Veillez prendre note que le maire fera un rapport sur la situation financière de la municipalité conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, à la séance du conseil du **15 novembre 2016, à 19h30**, à la salle J.-Armand-Drouin située au deuxième étage de l'hôtel de ville.

Donné à Lac-Mégantic, ce 26 octobre 2016.

Nancy Roy,
Greffière adjointe